

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC270

présenté par
Mme Bannier, rapporteure et M. Sorre, rapporteur

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« , qui pourra s'appuyer notamment sur le service public audiovisuel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de préciser que le volet « promotion des métiers du vivant et des formations qui y préparent » du programme national d'orientation et de découverte de ces métiers pourra, notamment, s'appuyer sur le service public audiovisuel.

Plusieurs exemples récents, tout comme un grand nombre d'auditions, ont en effet permis de montrer le rôle que peut jouer la médiatisation de certaines professions ou les messages véhiculés par les médias pour attirer vers elles et inciter les jeunes à s'engager dans les voies qui y conduisent.